



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 68287

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les légitimes préoccupations de l'association des brasseurs de France concernant les bières fortes. En effet, rappelant que les brasseurs français ont pris leurs responsabilités en renonçant à vendre à bas prix les bières de plus de 8°, elle indique qu'il ne serait pas approprié de les traiter par un biais fiscal car une surtaxation s'appliquerait tant à ces bières qu'à celles de haut de gamme qui ne posent pas les mêmes problèmes en matière d'abus d'alcool. Ses membres souhaiteraient par conséquent qu'une table ronde soit organisée sous l'égide de la direction générale de la concurrence, de la consommation et des fraudes aux fins de déterminer les restrictions qui pourraient être apportées à la commercialisation de ces bières, afin de régler le problème de l'abus d'alcool sans mettre en péril l'ensemble de la profession. Il le remercie de bien vouloir lui faire part de ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68287

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6132